

pour la stabilisation des produits de la culture, afin de veiller à ce que la législation de soutien des prix d'un pays ne s'applique pas au détriment des cultivateurs d'un autre pays.

**Le Canada et la F.A.O.** Le Canada est un des membres fondateurs de la F.A.O. et du Programme alimentaire mondial. Il a fourni à ces deux organismes des ressources financières, des denrées alimentaires et des experts techniques. Le Canada est au huitième rang des pays contributeurs à la F.A.O., après les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Chine, la Grande-Bretagne et l'Italie. Sa quote-part pour les années 1974-1975 se chiffrera à \$2,160,675 (É.-U.) ou 4.05% du budget total. Sa première cotisation, en 1946, s'élevait à \$216,500 (É.-U.). Le Canada est par ordre d'importance le second participant au Programme alimentaire mondial. Son apport est passé de 2.3 millions de dollars (É.-U.) par an pour la période 1963-1965 à 40 millions de dollars par an pour 1975-1976.

Les Canadiens qui travaillent en qualité d'experts de la F.A.O. viennent des fonctions publiques fédérale et provinciales, des universités et de l'industrie. Les exemples qui suivent donnent une idée de la variété de leurs fonctions:

- Vétérinaires* - Turquie, membres d'une équipe combattant la fièvre aphteuse.
- Économistes ménagères* - Au Ghana et au Sierra Leone, mettant au point des méthodes améliorées de vie domestique et familiale.
- Expert en entreposage des céréales* - Turquie
- Conseiller en matière de sylviculture et d'industries forestières* - Équateur
- Expert en gestion de la faune* - Cameroun.
- Expert en économie forestière* - Turquie.
- Instructeur au Colloque national sur la radiodiffusion rurale* - Turquie.
- Agent technique (économie des réserves fauniques)* - Kenya.
- Agent forestier (scieries)* - Malaisie.
- Agent de la production animale (amélioration du bétail)* - Kenya.
- Nutritionniste* - Swaziland.
- Agent agricole (physiologie appliquée)* - Égypte
- Agent des pêches (vaisseau et matériel)* - Barbade.
- Agent de la production animale (alimentation du bétail)* - Iran
- Agent technique (aménagement du sol et des eaux)* - Iran
- Agent technique (nutrition végétale - utilisation des engrais)* - Malaisie.
- Hygiéniste alimentaire (éducation et formation)* - Sri Lanka.
- Économiste ménagère* - Nigéria.
- Agent de la production animale (élevage des troupeaux laitiers)* - Irak.